

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
JOIGNY
Place St André
89300 JOIGNY

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! A.B.A.
! Rue Edouard Boutier
!
!
! 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

! SA Conseil d'Administration
! A.B.A.
! Rue Edouard Boutier
!
!
! 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Numéro RCS : JOIGNY B 395 143 050

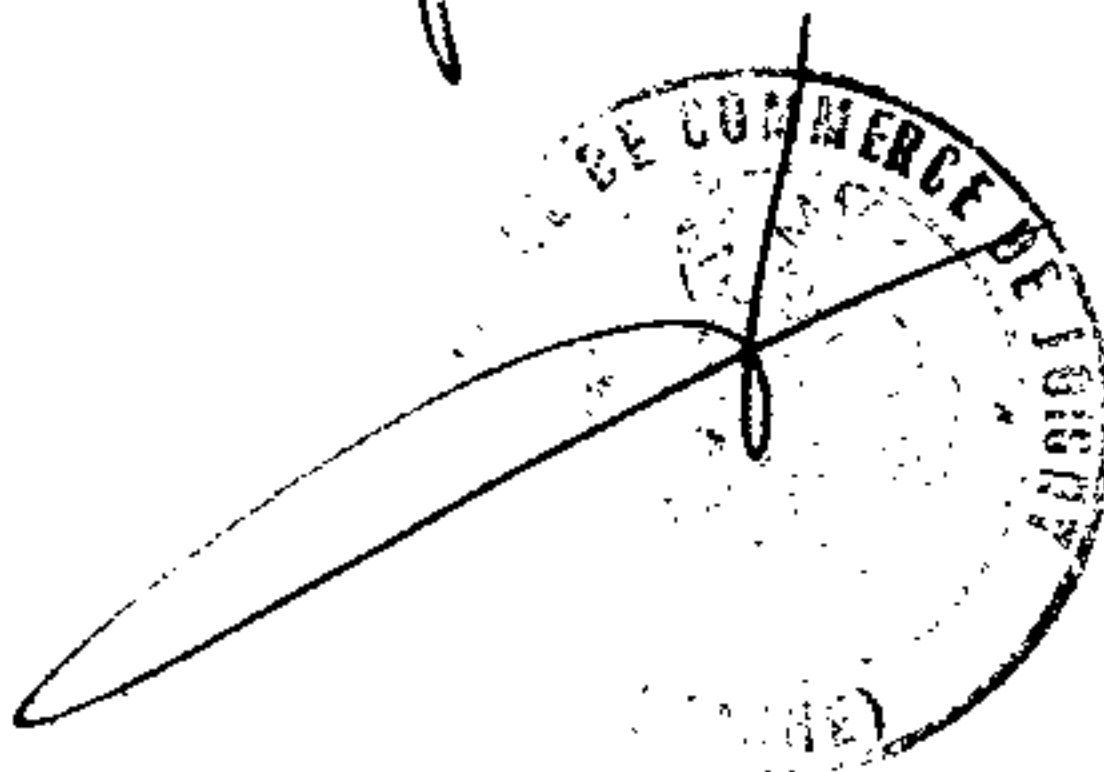
<3806/1994B00050>

! Pièces déposées le 21/07/2000

Numéro : 2000289

! P.V. D'ASSEMBLEE du 23/06/2000
! - MODIF COMMIS. AUX COMPTES

Le Greffier,



ABA

Société anonyme au capital de 9.000.000 de Francs
Siège social : rue Edouard Boutier - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
395 143 050 R.C.S. Joigny

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2000

L'an deux mil,
le vingt trois juin,
à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société « ABA » se sont réunis en *Assemblée Générale ordinaire annuelle*, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire le 8 Juin 2000.

Le Commissaire aux comptes a également été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, à la même date.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Emmanuel de CARVILLE, Président du Conseil d'Administration.

~~Mme Hélène VITRY~~ née BAISSAS et M. Philippe VITRY, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

~~Mme Brigitte de CARVILLE~~ est désignée en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- les statuts de la société,
- les divers avis de convocation et les récépissés d'envoi et de réception,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,

ENC

E. G-C.

- les documents suivants qui ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, savoir :
 - la liste des actionnaires,
 - le rapport général du Commissaire aux comptes,
 - l'inventaire au 31 décembre 1999,
- et les documents qui, bien que tenus à la disposition des actionnaires dans les mêmes délais ont été expédiés à ceux d'entre eux en ayant fait la demande depuis la convocation de l'assemblée, savoir :
 - le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
 - le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
 - les comptes annuels au 31 décembre 1999,
 - le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
 - l'ordre du jour de l'assemblée,
 - l'état civil des administrateurs et la liste des entreprises dans lesquelles ils occupent des fonctions de responsabilité,
 - le texte des résolutions présentées par le conseil.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et sur les conventions visées par les articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.
- Approbation desdits comptes annuels et conventions ; affectation du résultat de l'exercice ; quitus aux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des Commissaires au comptes titulaire et suppléant.
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

Après quoi, la discussion est déclarée ouverte.

Différentes observations sont échangées et Monsieur le Président répond aux questions qui lui sont posées. Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- renouvelle pour une durée de six exercices le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean LORDONNOIS, dont la fonction prendra fin avec l'assemblée générale tenue au cours de l'année 2006, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- nomme commissaire aux comptes suppléant, la société « E.T.C. – Expertise et Technique Comptables », dont le siège social est Place de l'Europe – B.P. 12 – 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHES, en remplacement de Monsieur Jean-Claude PETIT qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. Cette fonction prendra fin avec l'assemblée générale tenue au cours de l'année 2006, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

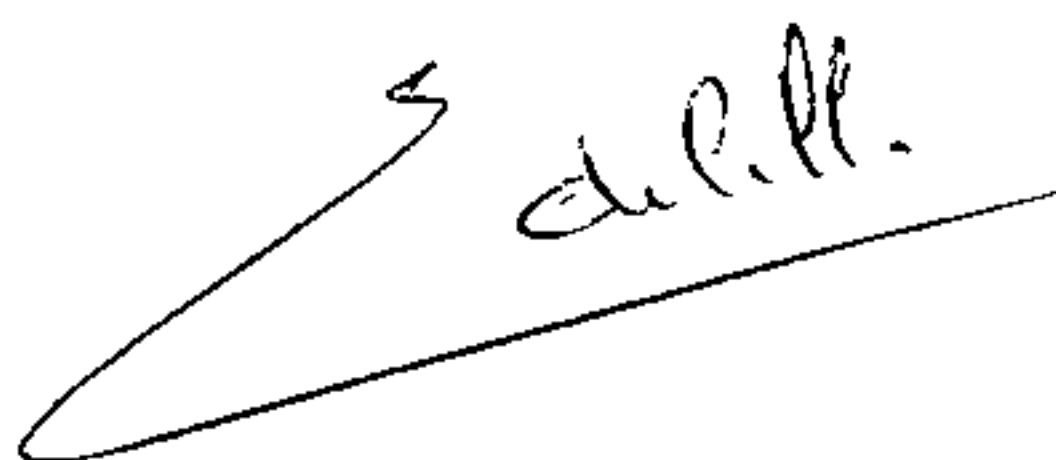
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Emmanuel de CARVILLE

Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'de C. V.', is written over a horizontal line.